



Étendre les domaines dans lesquels s'exerce le pouvoir réglementaire local



Favoriser le recours aux mécanismes de délégation de compétences entre collectivités territoriales



Autoriser les collectivités territoriales à déroger à des décrets régissant l'exercice de leurs compétences après accord du préfet



Confier aux régions l'exercice de la compétence du service public de l'emploi



Consolider l'ancrage territorial des politiques de santé en confiant la coprésidence du conseil d'administration de l'ARS au président de région



Pour garantir la mixité sociale et lutter contre les ghettos, ne pas autoriser la construction de logements très sociaux dans les communes comptant déjà plus de 40 % de logements sociaux



Assurer la cohérence et la sécurité du réseau ferré national grâce à un socle commun de règles applicables aux petites lignes ferroviaires transférées



Améliorer la représentation des élus locaux au sein du conseil d'administration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de l'Agence de la transition écologique (Ademe)



Évaluer l'opportunité et les bénéfices du transfert aux départements de la compétence médecine scolaire



Garantir et sécuriser une juste compensation des transferts de compétences aux collectivités territoriales



Permettre la tenue par visioconférence des réunions des assemblées délibérantes des conseils régionaux, départementaux et des établissements publics de coopération intercommunale



Réaffirmer la position constante du Sénat en matière de reconnaissance du droit à l'erreur des collectivités territoriales